Image not found or type unknown

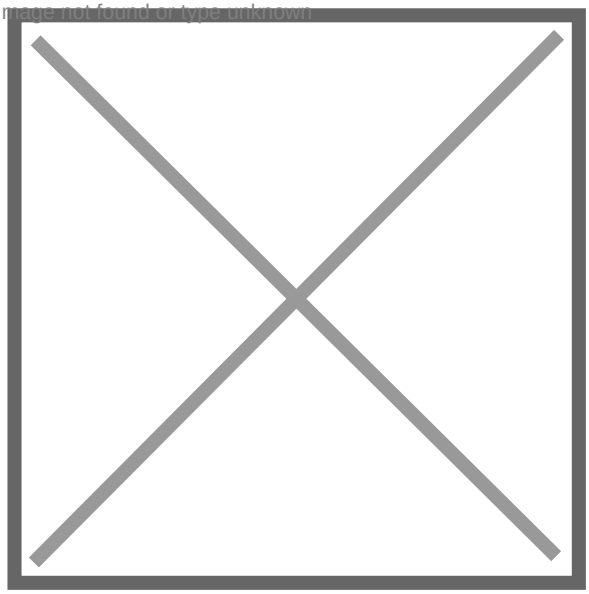

Erreur medicale de l'hôpital suite à une img

Par **barbara prost**, le **05/10/2009** à **12:50**

Bonjour,
en juin j'ai subi une interruption de grossesse par médicaments (à 3 mois de grossesse mon bébé avait une malformation et n'était pas viable) moralement je l'ai très mal vécu. je suis restée 2 jours à l'hôpital de Manosque mais après l'expulsion je n'ai eu aucun examen de contrôle! environ 1 mois après j'étais en Italie avec mes 2 fils et j'ai dû être hospitalisée en urgence car je faisais une grave infection de l'utérus et des ovaires.je suis restée 10 jours à l'hôpital en Italie ou j'ai eu droit à de fortes doses d'antibiotiques et à un curetage. Les médecins ont été très surpris que je n'ai eu aucun suivi en France après l'IMG alors qu'il apparaissait clairement que l'infection était due aux tissus nécrosés restés dans l'utérus.
j'aimerais savoir si je peux attaquer l'hôpital pour faute et aussi bénéficier d'une aide juridique gratuite pour effectuer cette démarche?
merci d'avance pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés